



Informations de base	
<b>2025/2024(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapports 2023 et 2024 de la Commission sur la Géorgie  <b>Subject</b> 8.20 Elargissement de l'Union 8.20.01 Pays candidats  <b>Zone géographique</b> Géorgie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	<div style="border: 1px solid red; padding: 2px;">AFET</div> Affaires étrangères	Rapporteur(e) JUKNEVIČIENĖ Rasa (EPP)	14/11/2024

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/01/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/06/2025	Vote en commission		
13/06/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0110/2025	Résumé
08/07/2025	Débat en plénière		
09/07/2025	Décision du Parlement	T10-0158/2025	Résumé
09/07/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2024(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/10/01788

Portail de documentation
--------------------------

Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE768.249	31/03/2025	
Amendements déposés en commission		PE773.108	29/04/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0110/2025	13/06/2025	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0158/2025	09/07/2025	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2025)11-17	17/11/2025	

## Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

### Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
VAN LANSCHOT Reinier	Rapporteur(e) fictif/fictive	AFET	14/05/2025	OSF Georgia

## Rapports 2023 et 2024 de la Commission sur la Géorgie

2025/2024(INI) - 09/07/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 490 voix pour, 147 contre et 49 abstentions, une résolution concernant la Géorgie.

### *Suspension de l'intégration de la Géorgie à l'Union*

Le Parlement déplore vivement que le Rêve géorgien, le parti au pouvoir, n'ait pas tiré parti de la chance historique offerte à la Géorgie, en tant que pays candidat, d'avancer sur la voie de l'intégration européenne alors qu'une écrasante majorité de la population reste favorable à l'intégration européenne. Il souligne que **le processus d'intégration de la Géorgie à l'Union a été suspendu** de fait en raison de la poursuite du recul démocratique dans le pays et des élections législatives truquées d'octobre 2024, qui constituent un tournant clair vers un régime autoritaire, et de l'adoption d'une série d'actes législatifs antidémocratiques qui vont à l'encontre des valeurs et des principes sur lesquels l'Union est fondée.

Les députés ont condamné la répression violente, les détentions arbitraires, ordonnées pour des raisons politiques et sans motifs juridiques suffisants, ainsi que les actes allégués de torture systématique des manifestants pacifiques, des acteurs de la société civile, des opposants politiques et des représentants des médias. Ils s'inquiètent du **manque d'indépendance du pouvoir judiciaire**, où des juges haut placés ayant des liens avec le Rêve géorgien supervisent des procédures judiciaires motivées par des considérations politiques contre des manifestants pacifiques et des détracteurs du gouvernement. Ils déplorent également le licenciement d'environ 700 fonctionnaires depuis décembre 2024 en raison de leur participation ou de leur soutien à des manifestations pro-européennes.

Le Parlement a souligné la nécessité de réaliser **un audit immédiat et complet** de la politique de l'Union vis-à-vis de la Géorgie, compte tenu du recul démocratique en cours qui fait régresser de nombreux acquis démocratiques de la Géorgie et les réformes réussies pour adhérer à l'Union. Il a invité à cet égard la Commission à réexaminer la mise en œuvre de **l'accord d'association UE-Géorgie**. Il a également demandé que des sanctions personnelles immédiates et ciblées soient imposées à l'encontre de Bidzina Ivanichvili.

### *Poursuite du recul de la démocratie et de l'État de droit et consolidation autocratique du pouvoir*

Le Parlement a réaffirmé sa position selon laquelle le règlement de la crise politique et constitutionnelle actuelle en Géorgie ne peut être obtenu que par la tenue de **nouvelles élections législatives**, qui devraient avoir lieu dans les prochains mois dans un meilleur cadre électoral, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale. Les députés **ne reconnaissent pas les autorités autoproclamées** mises en place par le parti Rêve géorgien à la suite des élections législatives truquées du 26 octobre 2024.

Le Parlement a condamné les **poursuites illégales engagées contre les opposants politiques** par la commission d'enquête du Parlement géorgien et a exprimé son inquiétude face aux récentes déclarations des dirigeants du parti au pouvoir, le Rêve géorgien, indiquant leur intention de déclarer inconstitutionnels les partis d'opposition. Les députés sont d'avis que le choix démocratique du peuple géorgien ne pourra pas s'exprimer dans le cadre des prochaines **élections municipales de l'automne 2025** à moins que les figures politiques de l'opposition qui sont emprisonnées et détenues ne soient libérées.

Les députés ont condamné l'adoption récente, sans consultation publique, d'une législation qui rend possibles de nouvelles persécutions politiques, limite le droit de réunion et réduit encore l'espace dans lequel la société civile, les médias indépendants l'opposition peuvent évoluer librement, notamment la **loi d'inspiration russe sur les agents étrangers**, ainsi que les nouveaux amendements restrictifs à la loi sur la radiodiffusion. Ils ont invité les autorités géorgiennes à abroger ces modifications législatives et demandé à la Commission de renforcer son soutien à la société civile et aux médias indépendants.

Les autorités sont appelées à mettre immédiatement un terme aux actes d'intimidation, aux menaces, aux poursuites à caractère politique et aux agressions physiques à l'encontre de représentants de la société civile, de dirigeants politiques, de militants civils, de journalistes et de professionnels des médias en Géorgie. La résolution demande également l'abrogation d'une **législation anti-LGBTI**, adoptée par le Parlement géorgien, en octobre 2024, qui fait écho aux politiques autoritaires d'inspiration russe et viole la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Le Parlement a appelé la Commission et le Conseil à **réexaminer le statut d'exemption de visa** de la Géorgie, avec la possibilité de le suspendre si les critères et normes pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés en raison des actions du parti au pouvoir.

### ***Alignement en matière de politique étrangère***

Le Parlement déplore le fait que le Rêve géorgien soit en train de réduire à néant des décennies de progrès vers la démocratie, l'état de droit et l'intégration euro-atlantique, et qu'il s'isole de ses alliés, qui l'ont soutenu tout au long du processus. Les députés ont regretté que la Géorgie n'ait fait **aucun progrès** dans la mise en œuvre des recommandations de l'UE en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense, et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE reste remarquablement faible, à 49%, ce qui démontre son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne. Ils ont également regretté que le désalignement de la politique étrangère de la Géorgie conduise à son auto-isolement et que le régime répressif du Rêve géorgien aggrave l'instabilité dans la région du Caucase du Sud et de la mer Noire. Les députés ont noté que la Géorgie, sous le gouvernement actuel, s'engage dans une voie qui risque de la transformer en un **État vassal de la Russie**, à l'instar de la Biélorussie.

## **Rapports 2023 et 2024 de la Commission sur la Géorgie**

2025/2024(INI) - 13/06/2025 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'initiative de Rasa JUKNEVIČIENĖ (PPE, LT) sur les rapports 2023 et 2024 de la Commission concernant la Géorgie.

En décembre 2023, le Conseil européen a accordé à la Géorgie le statut de candidat, à condition que des réformes soient mises en œuvre dans les domaines de la démocratie, de l'état de droit et des droits fondamentaux. Cependant, la situation en Géorgie s'est considérablement détériorée, la Russie s'ingérant systématiquement dans les processus démocratiques du pays.

Les inquiétudes quant à l'orientation prise par le pays et la décision de **suspendre les efforts visant à entamer les négociations d'adhésion jusqu'en 2028** ont déclenché des manifestations à grande échelle dans tout le pays, les manifestants réclamant de nouvelles élections libres et équitables et la fin de la violence et de la répression politiques.

Le rapport se concentre sur les principales préoccupations du Parlement européen concernant l'état de la démocratie, l'état de droit et l'intégration européenne de la Géorgie.

### ***Suspension du processus d'intégration de la Géorgie à l'UE***

Les députés ont fermement condamné la répression violente, les détentions arbitraires et motivées par des considérations politiques sans fondement juridique suffisant, ainsi que les actes de torture systématiques dont auraient été victimes des manifestants pacifiques, des acteurs de la société civile, des opposants politiques et des représentants des médias. Ils ont exigé que les autorités géorgiennes s'abstiennent de recourir à la force, respectent les libertés de réunion et d'expression et annulent la législation draconienne récemment adoptée visant à étouffer les manifestations populaires, notamment par le biais d'amendes exorbitantes.

Le rapport a appelé à la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers politiques. Il a également exprimé sa préoccupation quant au **manque d'indépendance du pouvoir judiciaire**, des juges haut placés liés au Rêve géorgien supervisant des procédures judiciaires motivées par des considérations politiques à l'encontre de manifestants pacifiques et de détracteurs du gouvernement.

Les députés ont souligné la nécessité d'un **audit immédiat et complet** de la politique de l'UE à l'égard de la Géorgie, compte tenu du recul démocratique actuel et de l'environnement politique et législatif de plus en plus répressif qui constitue une régression pour bon nombre des acquis démocratiques et des réformes européennes réussies de la Géorgie, affaiblit fondamentalement les institutions démocratiques et consolide davantage le pouvoir entre les mains du parti au pouvoir. À cet égard, ils ont appelé la Commission à **réexaminer la mise en œuvre de l'accord d'association UE-Géorgie** à la lumière du non-respect flagrant des obligations de la Géorgie, à savoir le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le non-respect de ces obligations peut entraîner la suspension conditionnelle de la coopération économique et des privilèges accordés par l'accord.

Le rapport regrette que l'environnement médiatique et informationnel soit réprimé et dominé par les chaînes de télévision et les médias soutenus par le Rêve géorgien, qui diffusent de fausses informations sur l'intégration à l'UE, imitant et relayant ainsi la propagande inspirée par la Russie et favorisant la polarisation de la société.

### ***Poursuite du recul de la démocratie et de l'État de droit et consolidation autocratique du pouvoir***

Les députés ont réaffirmé leur position selon laquelle le règlement de la crise politique et constitutionnelle actuelle en Géorgie ne peut être obtenu que par la tenue de **nouvelles élections législatives**, qui devraient avoir lieu dans les prochains mois dans un environnement électoral amélioré, sous la supervision d'une administration électorale indépendante et impartiale et sous le contrôle d'observateurs internationaux et nationaux indépendants et diligents, afin de garantir un processus véritablement équitable, libre et transparent qui reflète la volonté réelle du peuple. Ils ont souligné qu'ils **ne reconnaissent pas les autorités autoproclamées** mises en place par le parti Rêve géorgien à la suite des élections législatives truquées du 26 octobre 2024.

Le rapport déplore les tentatives continues du parti au pouvoir, Rêve géorgien, de persécuter ses opposants politiques, notamment par des arrestations et des détentions illégales, des menaces et des agressions physiques. Il souligne que les prochaines élections municipales à l'automne 2025 constitueront un nouveau test pour la résilience de la démocratie et du pluralisme politique en Géorgie. Il appelle l'opposition à saisir l'occasion offerte par ces élections pour refléter l'unité du peuple géorgien en faveur de la démocratie et de l'état de droit.

Les députés ont salué le travail accompli par la **société civile géorgienne** au cours des derniers mois, qui a fourni une aide juridique gratuite, documenté les violations graves des droits de l'homme et pris l'initiative de poursuites judiciaires nationales et internationales afin de demander justice et de faire respecter les obligations en matière de responsabilité, dans un contexte d'attaques continues, de criminalisation de l'espace civique et de campagnes de désinformation contre le travail de la société civile.

Le rapport a appelé la Commission et le Conseil à **réexaminer le statut d'exemption de visa** de la Géorgie, avec la possibilité de le suspendre si les critères et normes pertinents en matière de gouvernance démocratique et de libertés ne sont pas respectés en raison des actions du parti au pouvoir.

### ***Alignement en matière de politique étrangère***

Le rapport déplore le fait que le Rêve géorgien soit en train de réduire à néant des décennies de progrès vers la démocratie, l'état de droit et l'intégration euro-atlantique, et qu'il s'aliène ses alliés, qui l'ont soutenu tout au long du processus. Les députés ont regretté que la Géorgie n'ait fait **aucun progrès** dans la mise en œuvre des recommandations de l'UE en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense, et que le niveau d'alignement de la Géorgie sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'UE reste remarquablement faible, à 49%, ce qui démontre son manque d'engagement en faveur de l'intégration européenne. Ils ont également regretté que le désalignement de la politique étrangère de la Géorgie conduise à son auto-isolement et que le régime répressif du Rêve géorgien aggrave l'instabilité dans la région du Caucase du Sud et de la mer Noire. Les députés ont noté que la Géorgie, sous le gouvernement actuel, s'engage dans une voie qui risque de la transformer en un **État vassal de la Russie**, à l'instar de la Biélorussie.